



Saint-Emilion Tourisme

# Expositions thématiques à Saint-Emilion Tourisme

---

## *Appel à projets 2017*

Vous êtes artiste - peintre, photographe, dessinateur, sculpteur ... - et cherchez un lieu pour exposer dans le Grand Saint-Emilionnais ?

En 2017, l'Office de Tourisme vous ouvre ses portes pour exposer vos œuvres !

### **1. Le projet**

Dans sa démarche de valorisation des événements culturels du Grand Saint-Emilionnais, Saint-Emilion Tourisme ouvre son Office de Tourisme aux expositions culturelles temporaires entre mai et octobre 2017.

### **2. Les objectifs**

Il s'agit de lier différents acteurs autour d'un même projet en permettant à chacun d'apporter ses compétences.

### **3. Dépôt des candidatures**

Les candidatures seront à envoyer par e-mail à Emmeline AZRA et comprendre :

- une présentation de l'artiste (biographie, référence)
- une présentation des œuvres répondant à l'une des thématiques listées ci-dessous.
- la mention de la période d'exposition souhaitée.

Les candidatures seront à envoyer avant les dates suivantes :

- le lundi 17 avril pour l'exposition liée au Festival Philosophia
- le jeudi 1<sup>er</sup> juin pour les autres expositions.



Saint-Emilion Tourisme

#### 4. Périodes et thématiques d'exposition

Saint-Emilion Tourisme propose aux artistes d'exposer au sein de l'Office de Tourisme à l'occasion de 5 événements majeurs rythmant la vie du territoire.

Dates exposition	Evènement	Thématique
15 au 29 mai	Festival Philosophia thème 2017 : Le Corps	la philosophie, le corps
10 au 24 juillet	Saint-Emilion Jazz Festival	la musique (instruments de musique, musiciens)
7 au 21 août	La Bataille de Castillon	la Bataille Castillon
28 août au 11 septembre	Vino Voce	la voix sous toute ses formes
2 au 16 octobre	Les Montgolfiades	le Saint-Emilionnais vu d'en haut

#### 5. Emplacement des œuvres

L'espace d'exposition à l'Office de Tourisme permet l'accroche de maximum 6 œuvres via des crochets déjà installés et d'une œuvre posée sur une tablette en bois.

Le détail de l'espace d'exposition est présenté dans les annexes 1 et 2.

#### 6. Mise en place et désinstallation des œuvres

La mise en place et la désinstallation des œuvres se feront le premier et le dernier jour des dates d'exposition mentionnées ci-dessus.

Les horaires d'accès à l'Office de Tourisme seront définis conjointement par Saint-Emilion Tourisme et les artistes en fonction de la période de l'année, du nombre et de la taille des œuvres exposées.

#### 7. Engagements de l'Office de Tourisme

Dans le cadre des expositions thématiques organisées au sein de l'Office de Tourisme, ce dernier s'engage :



## Saint-Emilion Tourisme

- à mettre à disposition gracieusement l'Office de Tourisme pour l'exposition.
- à faire la promotion de l'exposition sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses newsletters et auprès de la presse locale.
- à mettre à disposition le hall de l'Office de Tourisme pour un vernissage.
- à permettre une entrée gratuite durant les heures d'ouverture de l'Office de Tourisme.
- à remettre sur demande un document présentant les œuvres exposées ainsi que les coordonnées de l'artiste.
- à faciliter la mise en place de l'exposition et son enlèvement.

### **8. Engagements de l'artiste**

Dans le cadre des expositions thématiques organisées au sein de l'Office de Tourisme, l'artiste s'engage :

- à exposer gracieusement ses œuvres au sein de l'Office de Tourisme.
- à effectuer la mise en place de l'exposition ou à mandater une personne de confiance. Le matériel nécessaire (échelle, fils...) devra donc être apporté par l'artiste au moment de l'accrochage.
- à fournir un document présentant les œuvres exposées qui pourra être remis aux visiteurs sur demande.
- à assurer entièrement la prise en charge d'un éventuel vernissage (invitation, boissons...). Saint-Emilion Tourisme pourra si besoin se faire le relais auprès de la Mairie de Saint-Emilion pour demander des tables.

### **9. Sélection des dossiers de candidature**

La direction de Saint-Emilion Tourisme sélectionnera les projet de candidature les plus pertinents et les plus liés aux thématiques proposées entre le 18 et le 30 avril 2017.

Les artistes seront recontactés en suivant pour les informer de la sélection effectuée.

### **10. Vente**

Aucune œuvre de l'artiste ne pourra être vendue par Saint-Emilion Tourisme, avant – pendant ou après la durée de l'exposition. Pour toute demande d'achat, les visiteurs seront renvoyés vers l'artiste.

Saint-Emilion Tourisme s'engage également à ne demander aucune commission sur des œuvres vendues grâce à l'exposition réalisée au sein de l'Office de Tourisme.

### **11. Assurance**

L'assurance des œuvres reste à la charge des artistes. Saint-Emilion Tourisme ne saurait être



Saint-Emilion Tourisme

tenu pour responsable de possibles détériorations des œuvres par les visiteurs ou par la variation des conditions climatiques des locaux (courant d'air, climatisation, chaleur extérieur...).

## **12. Contrat de collaboration**

Un contrat de collaboration sera validé par les deux parties (Saint-Emilion Tourisme et artiste) avant le début de l'exposition et définira entre autres les dates d'exposition, les conditions d'assurance, les engagements de Saint-Emilion Tourisme et de l'artiste ...

## **13. Contact**

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter Emmeline AZRA, Responsable Communication – Relations Presse à Saint-Emilion Tourisme :

- E-mail : [communication@saint-emilion-tourisme.com](mailto:communication@saint-emilion-tourisme.com)
- Téléphone : 05 57 55 28 24

Nous vous conseillons de privilégier un échange par e-mail pour un meilleur suivi du projet.



Saint-Emilion Tourisme

## Annexe 1

---

### ***Photos - Intérieur Office de Tourisme***

Espace accueil face à l'entrée



Espace face aux bornes d'accueil





Saint-Emilion Tourisme

## Annexe 2

### Mesures - Intérieur Office de Tourisme



